

Commune de Dison



AVIS

RECOURS – PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Conformément à l'article 51 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, l'Administration communale porte à la connaissance du public qu'un recours est exercé par :

DEBOICO RECYCLAGE sprl, rue Xhénorie 60 à 4821 Dison

contre la décision du Collège communal du 22/02/10 octroyant le permis d'environnement pour une exploitation située rue Xhénorie 60 à 4821 Dison et ayant pour objet l'extension d'un centre de prétraitement et de récupération de déchets non dangereux.

1° Endroit où le dossier peut être consulté :

Administration communale de Dison – service de l'urbanisme – Bureau n°7 – rue Albert 1^{er}, 66 à 4820 Dison. Téléphone : 087/39.33.40

- Motifs et considérations ayant fondé la décision faisant l'objet du recours : voir l'arrêté du Collège communal (consultable à l'administration communale aux jours et heures indiqués ci-dessous) ;
- Participation du public : une enquête publique a été organisée du 17/12/2009 au 11/01/2010 ;

2° Les heures de consultations : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et sur rendez-vous. Toute personne souhaitant consulter le dossier sur rendez-vous est invitée à contacter le Service urbanisme au moins 24 h à l'avance

3° Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, conformément aux dispositions du titre 1^{er} de la partie III du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement

A Dison, le 29 mars 2010.

La Secrétaire communale,


M. RIGAUX

Par le Collège,



Le Bourgmestre,


Y. YLIEFF



COMMUNE DE DISON
Province de Liège
Arrondissement de Verviers

Rue Albert 1^{er}, 66 4820 Dison
Tél. : 087 39 33 40
Fax : 087 34 15 87

acdison@dison.be
<http://www.dison.eu>
CCP 000-0019480-80